

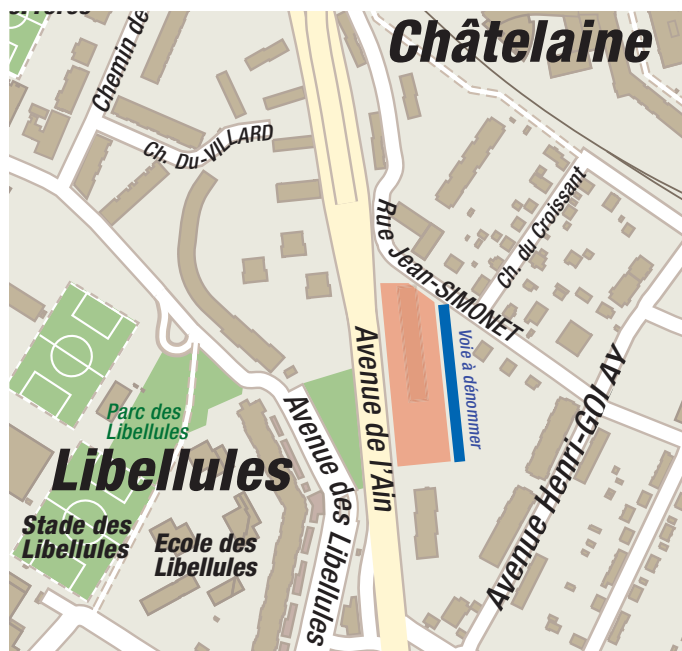
Dénomination d'une nouvelle voie dans le quartier de Châtelaine

La direction de la mensuration officielle du canton de Genève a saisi le Conseil administratif d'une demande visant à donner un nom pour un chemin qui desservira un nouveau bâtiment de neuf entrées situé dans le quartier de Châtelaine. Cette dénomination nouvelle permettra d'assurer un adressage et une localisation rapide des habitants de l'immeuble et des activités qui y seront exercées.

Soucieux de trouver un nom qui illustre des personnalités de Vernier, tout en répondant aux critères fixés dans le règlement cantonal qui régit les noms géographiques, le Conseil administratif propose de retenir le nom de « **chemin Emilie-De-Morsier** ». Née en 1843, fille de Anne Todd et de Louis Naville, maire de Vernier, Emilie de Morsier a été une figure engagée de la cause féminine du XIX^e siècle.

Il est à noter que cette proposition s'inscrit pleinement dans la volonté du Conseil d'Etat, autorité compétente pour approuver les propositions de noms des voies, d'assurer une plus grande représentation de personnalités féminines pour les voies et espaces publics.

Par cette publication, les autorités de la commune souhaitent informer largement la population de cette proposition en vue de formellement nantir l'autorité cantonale de ce souhait. Les habitants qui souhaitent réagir sont invités à le faire d'ici au 20 août 2017 à l'adresse mairie@vernier.ch.



En bleu le chemin à dénommer.

INFO

Secrétariat général
mairie@vernier.ch
 Tél. 022 306 06 10

« CHÈQUE-FAMILLE » À VERNIER

Faciliter l'accès des enfants aux loisirs créatifs et sportifs est un des objectifs que s'est fixé la Ville de Vernier. Par sa fonction intégrative, les activités sportives et culturelles favorisent l'apprentissage, le dialogue et les échanges. Pour soutenir cet accès aux loisirs, des chèques-familles sont proposés aux familles et leur permettent ainsi de profiter des activités proposées sur le territoire verniolan.

Comment ça fonctionne exactement ?

Les familles résidant à Vernier et ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire recevront fin septembre une lettre personnelle avec deux chèques de CHF 50.- par enfant. Ces chèques permettront de payer complètement ou en partie les frais d'inscription pour l'année scolaire à venir. Les associations et clubs se feront ensuite rembourser ces frais auprès de la Ville de Vernier.

ACTIVITÉS JEUNESSE

VILLE DE VERNIER 2017 - 2018

Ces chèques seront valables pour l'année scolaire 2017-2018. Consultez la brochure « Activités jeunesse 2017-2018 » encartée dans cette édition de l'ActuVernier et découvrez ainsi l'importante offre de loisirs !

Info

Service écoles et locations, tél. 022 306 07 60.